

Règlement concours photo 2021

« La Sologne »

Exposition dans le parc du Château – Argent-sur-Sauldre
Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

Article 1 : Présentation du concours

Dans le cadre de la valorisation du parc du château, la mairie d'Argent-sur-Sauldre organise un concours photographique du 30 avril au 30 mai 2021.

À l'issue de la sélection faite par le jury, une vingtaine de photographies (les 10 premières de chaque sujet), seront affichées dans le parc et chez certains partenaires du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021. L'entrée du parc est libre.

Article 2 : Objectif du concours

Ce concours a pour but de sensibiliser le public à la richesse de la biodiversité de la Sologne.

Les photographies devront montrer l'importance des milieux naturels et des espèces qui y vivent.

Article 3 : Le thème « La Sologne »

Sujet 1 : Paysage

Photographie d'un paysage mettant en valeur la biodiversité d'un milieu.

Sujet 2 : La faune

Photographie d'une espèce dans son environnement naturel.

Article 4 : Conditions générales de participation

Ce concours est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel, quel que soit son âge. Si les enfants de moins de 18 ans participent en nombre, le jury se réserve le droit d'ouvrir une catégorie spéciale « enfants ».

Les photographies pourront être en couleur ou en noir et blanc.

Le concours étant éthique, les photographies d'animaux en captivité ou dressés ne seront pas prises en compte.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- Être l'auteur de la photo présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu
- Présenter un maximum de 6 photos au total, tous sujets confondus
- Respecter le format 3/2 (portrait ou paysage)
- Au minimum, la résolution doit être de 200 dpi (ppp) pour une taille d'image de 5 Mo
- Les photos devront être adressées sous format numérique (JPEG ou TIF) à l'adresse : culturecom@orange.fr via WeTransfer

- Le concours n'est pas anonyme mais le nom du candidat ne doit pas figurer sur la photo (pas de signature incrustée). Le copyright sera ajouté sur les photographies sélectionnées pour l'exposition.

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné, dans un document numérique, des mentions suivantes :

- Nom et prénom usuel de l'auteur
- Coordonnées postales de l'auteur
- N° de téléphone et courriel de l'auteur
- Scan recto-verso de la pièce d'identité
- Catégorie dans laquelle est proposée la photographie
- Nom précis du lieu, du département et date de la prise de vue
- Nom de l'espèce végétale ou animale, lorsqu'elle est identifiée
- La mention « J'autorise la mairie d'Argent sur Sauldre à reproduire cette photographie pour les besoins de valorisation du concours photo. »
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation. »

Tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté.

Article 5 : Modalités d'inscription

Les inscriptions sont gratuites et seront reçues à partir du 23 Avril 2021 par mail. Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider son inscription.

Les photographies devront être impérativement envoyées entre le 30 avril et le 30 mai 2021 (23h30).

Article 6 : Le jury

Le jury sera composé de la commission culture de la mairie d'Argent-sur-Sauldre et du photographe professionnel argentais Denis Montaigu.

Deux prix « Coup de Cœur » seront également attribués, un par le jury et un par les enfants de l'école élémentaire Albert Camus.

Le jury se réunira afin de désigner les lauréats et sélectionner les photos qui seront exposées durant l'exposition estivale. L'ensemble des photographies sera montré au jury de manière anonyme.

Les auteurs dont la ou les photographie(s) sont sélectionnée(s) seront prévenus par mail.

Les résultats seront connus et visibles sur les supports numériques de la commune : site Internet, Facebook (...) le mardi 15 juin 2021.

Article 7 : Prix et dotation

Pour chaque sujet du thème « La Sologne », les récompenses seront attribuées jusqu'au 3^{ème} rang.

- Premier prix : un coffret de six bouteilles de vin, un agrandissement (40 x 30 cm), deux places pour une visite de la ville d'Aubigny-sur-Nère

- Deuxième prix : un coffret de trois bouteilles de vin, un agrandissement (30 x 20 cm), deux places pour une visite de la ville d'Aubigny-sur-Nère
- Troisième prix : un coffret de trois bouteilles de vin, un agrandissement (30 x 20 cm)
- Prix « Coup de Cœur » : un coffret de six bouteilles de vin

Chaque participant dont la photographie aura été sélectionnée pour l'exposition estivale recevra deux entrées gratuites pour le Musée des Métiers d'Antan d'Argent-sur-Sauldre.

Article 8 : Droit d'auteur et de reproduction

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise la mairie d'Argent-sur-Sauldre à reproduire son cliché dans le cadre de son exposition estivale.

L'auteur autorise l'office du tourisme Sauldre & Sologne et la mairie d'Argent-sur-Sauldre à diffuser son cliché dans le cadre de la promotion de l'exposition sur les supports numériques à sa disposition.

Ce dernier point inclut donc :

- La publication des résultats sur Internet et dans la presse.
- La promotion de l'exposition sur banderoles aux entrées du village
- La reproduction des images lors du bulletin municipal

Article 9 : L'exposition

Pour la réalisation de l'exposition des lauréats du concours, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos primées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

Cette exposition aura lieu dans le parc du château d'Argent-sur-Sauldre, et sera réalisée sur Dibond (tirage très grand format 120 cm x 80 cm), ainsi que sur certains bâtiments dans le cœur du village et chez nos partenaires.

Après l'exposition estivale, les tirages pourront être réexposés dans le cadre d'une nouvelle exposition à but non lucratif. Un accord de principe sera alors demandé.

Article 10 : Remise des prix

Les prix seront à retirer à la mairie d'Argent-sur-Sauldre ou envoyés, en fonction du lieu d'habitation.

Fait à Argent sur Sauldre, le 13 avril 2021

Mairie d'Argent-sur-Sauldre

